

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional**  
**Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex**

**Extrait du registre des délibérations**

**Date de convocation : le 15 février 2022      Séance du 23 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 10h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 12      Présents : 8      Votants : 6

Vote : 6 pour 0 contre 0 Abstention

**Étaient présents :** Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoit VIDAL (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Karine TAULEMESSE (suppléante) Bernard CHAZAUT (titulaire), Jacky BEAU (titulaire),

**Procuration(s) :**

**Étai(en)t absent(s) :** Rachel COTTA (titulaire), Bernard NOEL (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Michelle GILLY (titulaire), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET, Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant), Monique BOF (suppléante)

**Étai(en)t excusé(s) :** Pierre CLEMENT (titulaire), Michel CHENIVESSE (suppléant), Michèle PETITJEAN (suppléante)

**Secrétaire de séance :** Benoit VIDAL

**DELIBERATION N°2022-04 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le vice-président fait une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de l'exercice 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L 1612-12,  
Vu le budget primitif 2021 du budget principal du Syndicat mixte et les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu que les écritures du Comptable pour l'exercice 2021 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion du comptable pour 2021 pour le budget principal,

Vu l'élection d'un Président spécial de séance pour le vote du compte administratif 2021 du budget principal,

Considérant que les comptes de l'exercice clos 2021 peuvent être constatés,

Conformément à la législation en vigueur, le président, se retire au moment du vote des comptes administratifs.

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	4 300,09
	Réalisé :	480,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 300,09
	Réalisé :	4 300,09
	Reste à réaliser :	0,00

## Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	252 449,84
	Réalisé :	191 135,36
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	252 449,84
	Réalisé :	255 080,32
	Reste à réaliser :	0,00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	3 820,09
Fonctionnement :	63 944,96
Résultat global :	67 765,05

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif 2021.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**AUTORISE** Madame La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,  
La Présidente,  
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte,

